



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30.09.2022
Ayant eu lieu à 19h30 à la Mairie

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, M. BONIN Gérard, M. MONNET Jérôme, M. GILLES Xavier.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusées : Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme Émeline PELLETIER, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoirs : Madame CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD Arnaud, Madame PELLETIER Emeline donne pouvoir à Madame CHAPPAZ Aurélie, Madame LEBRE Amélia donne son pouvoir à Monsieur CHASSAGNE Jean-François.

Secrétaire de séance : M. Pierre MAIRE.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h55.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Août 2022. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

RODP FREE 2022

Comme l'année passée, il convient de prendre une délibération afin que le Maire puisse appeler la somme inhérente à l'occupation du domaine public auprès de FREE au titre de l'année 2022 en application de la convention signée en 2020. Le montant de la redevance 2022 s'élève à 1721.06 euros (DROIT OCCUPATION SOL ARMOIRE FREE 851 €EUROS X 2.0224 M 2 X 12 = 1721.06). Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le calcul de la RODP 2022 et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Nomination référent incendie au sein du conseil municipal

Suite au Décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, il convient de nommer un correspondant incendie et secours parmi les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme Monsieur Jean-François CHASSAGNE référent incendie et secours et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Redevances Ordures Ménagères 2022 locataires

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de refacturer à nos locataires les sommes inhérentes à la Redevances des Ordures Ménagères, suite à la réception d'avis de la Taxe Foncière pour la commune. Les sommes se répartissent ainsi :

Boulangerie : 106 euros.

Logement des écoles : 158 euros.

Logement 5 place de la Mairie : 131 euros.

Logement 7 place de la Mairie : 67 euros.

Logement 15 place de la Mairie : 155 euros.

Soit un total à recouvrer de 617 euros.

Madame DEGIRAL ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête les sommes à percevoir à 617 euros répartis entre les cinq locations mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Vidange étang 2022

Il convient d'arrêter une date pour vidanger l'étang. Il est indiqué à l'Adjoint en charge de la pêche que le dossier de déclaration de vidange à transmettre à la Police de l'eau doit être réalisé sous quinzaine après le vote en Conseil afin de respecter les délais réglementaires. Il conviendra également de réaliser une publication dans La Montagne et de réaliser un appel à volontaires pour le jour de la pêche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter les dates de vidange et de pêche de l'étang le 19 Novembre avec une date de replis le 26 Novembre 2022 et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet et à réaliser les publications nécessaires dans la presse.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Vœux du Maire 2023

Il convient de fixer la date des vœux du Maire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter la date des vœux le dimanche 15 Janvier 2023 midi et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Repas des Aînés 2022

Il convient d'arrêter pour l'année 2022 la date à laquelle sera organisé le repas des aînés. Il convient également de statuer sur l'âge des personnes concernées par ce repas afin de respecter les obligations légales pour le contrôle a posteriori de la dépense pour la Trésorerie. Il est notifié qu'il faut demander trois devis à minima, si possible auprès de traiteurs locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter la date du repas des Aînés le samedi 10 Décembre 2022, de fixer l'âge minimum des bénéficiaires du dispositif à 67 ans et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Illuminations de Noël

Suite à la commission du 23 Septembre 2022, il est proposé de ne pas acheter de nouvelles décorations pour cette année, notamment lumineuses, du fait de la conjoncture et de l'obligation imposée de réaliser des économies d'énergies.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Investissements 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil que les projets suivants ont été évoqués lors de la commission groupée qui s'est tenue en Mairie le vendredi 23 Septembre 2022.

Projet d'installation d'un commerce
Soirée gourmande pour le marché estival
Cinéma plein air
Salle polyvalente - Réfection intérieure - entretien matériel
Location du minigolf
Stade - clôture à faire + portail + vestiaire peinture extérieure + porte des vestiaires + mains courantes
Aménagement de la place devant la Mairie
Toilettes à l'étang sur la partie opposée aux toilettes existantes
Local vie de l'atelier à aménager
Réfection du pôle scolaire et périscolaire
Changement des systèmes de chauffage des bâtiments

Les adjoints en charge des dossiers devront réaliser pour début décembre au plus tard le chiffrage des projets afin de permettre de réaliser un ordre de priorité en fonction des financements disponibles.

Remerciements divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil des remerciements des jeunes agriculteurs de JALIGNY. La commune a reçu des remerciements sur l'entretien de l'étang pour sa bonne tenue.

Questions diverses

Implantation boîte à pizza : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'implantation est en instance de la livraison d'une nouvelle génération de machine à l'entreprise DEMONIAK.

Proposition ATC France rachat terrain antenne Orange : Monsieur CHASSAGNE donne lecture de la proposition de l'entreprise ATC France, qui gère la domanialité publique pour le compte d'Orange. Il est proposé à la Mairie d'acquérir le terrain sur lequel est implanté l'antenne Orange pour une superficie de 60 mètres carrés pour un montant de 3000 euros, frais de bornage et de rédaction d'acte du Notaire inclus. Des précisions seront redemandées pour savoir ce qui est inclus dans les 60 mètres carrés et ce que deviennent les 300 euros de redevances.

Intervention de Monsieur Arnaud DELIGEARD : Monsieur le Maire fait part du problème à la station de COUTANT. Les tuyaux sont envahis de racines. Il est indiqué que les plans en possession de la commune ne correspondent pas à la réalité du tracé. La Mairie cherche une solution temporaire dans l'attente du résultat du Schéma Directeur.

Intervention de Monsieur Jean-François CHASSAGNE : Monsieur CHASSAGNE expose qu'une réunion pour les travaux de la VC6 se tiendra en Mairie le vendredi 7 Octobre 2022 avec l'entreprise ADN et l'ATDA.

Intervention de Monsieur Serge DESBOUIS : Monsieur DESBOUIS expose que les travaux de toiture de la boulangerie et du logement des écoles sont achevés.

Intervention de Monsieur Olivier VIGNE : Monsieur VIGNE expose les travaux de remplacement des poteaux de téléphone sur la commune. Concernant le cimetière, la grille a été posée ainsi que les plaques d'identification. Il est signalé qu'il faudrait prévoir des emplacements pour les indigents.

Intervention de Monsieur Xavier GILLES : suite à la remontée d'informations de la part d'administrés concernant l'arrêt de bus à COUTANT, la Mairie va revoir avec le Conseil Départemental pour recarder le lieu de pose et dépose des enfants.

Intervention de Monsieur Gérard BONIN : Monsieur BONIN informe qu'il faudrait réaliser la purge du système de chauffage de l'ancienne garderie.

Monsieur le Maire informe que du fait de la fermeture exceptionnelle de la boulangerie, la Mairie essaie de trouver une solution de remplacement.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le 28 Octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 22h00.

